

Rythmes : Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil...

Les 25 mars et 22 avril derniers se sont tenues les 2 premières réunions du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires.

Cette commission est composée de représentants de la DSDEN, du Conseil Général, de la Préfecture, d'associations complémentaires de l'Éducation Nationale (Ligue de l'Enseignement, USEP...), de l'association des maires ruraux, d'élus de plusieurs communes, de la FCPE et des organisations syndicales représentatives des enseignants (SNUipp-FSU, SE-UNSA, SNUDI-FO).

Comme on pouvait s'y attendre, et à l'image de la pseudo-concertation ministérielle de l'automne dernier, ce Comité de suivi (mis en place à la demande du ministre) s'apparente plus à une vitrine alibi qu'à une véritable réflexion sur la réforme des rythmes scolaires. Loin d'étudier les conditions d'application et les difficultés rencontrées sur le terrain, il n'y a été question que de grands discours généraux sur les bienfaits de la loi de refondation et de la réforme des rythmes.

La présentation faite par l'Administration ne fait que donner une version idyllique de la situation et énumérer les orientations de la nouvelle politique éducative : droit à l'éducation, projet éducatif global, promouvoir la co-éducation, mobiliser toutes les ressources du territoire, etc...

Mais derrière cette « propagande bienveillante », on ne peut qu'être inquiet sur les finalités et les modalités de mise en place de cette réforme.

Les informations données par le secrétaire général de la préfecture donnent un éclairage nouveau.

La gestion du fond d'amorçage (terme peut-être emprunté à la pêche à la ligne dans l'optique de ferrer le poisson ?) de 250 millions d'euros pour les communes concernées pour la rentrée 2013 amène quelques interrogations.

Aucune garantie sur l'utilisation du budget de 50 euros par enfant n'est assurée car cette somme sera versée aux communes qui l'intégreront dans leur enveloppe globale de fonctionnement.

De plus, les communes devaient en faire la



demande avant le 30 avril par courrier. Qu'en sera-t-il de celles qui n'auront pas fait leur demande dans les temps ? Et comment sont-elles informées de ce délai ?

Il est également précisé que le dispositif d'Emplois Avenir peut permettre de disposer de personnels pour l'encadrement des PEDT. Mais avec quelles qualifications, quelle formation ?

Annonce est même faite que cette organisation peut même être facilitée par les mesures d'exonérations de taxe salariale pour les associations qui embaucheraient des nouveaux personnels (en premier lieu ceux cités avant bien sûr!)

Plus largement, on voit transparaître de façon pernicieuse certaines orientations bien plus dangereuses pour l'avenir du Service Public d'Éducation.

Les remarques de la part des représentants de l'Administration sur la nécessité de réfléchir à un nouveau statut administratif des écoles et des directeurs en est un exemple flagrant.

Tout comme l'est la remarque formulée par le représentant du Conseil général sur la pertinence de transférer la compétence scolaire aux collectivités territoriales en lieu et place des communes...

C'est dans le cadre de la nouvelle politique éducative que s'inscrivent les PEDT. Ceux-ci sont même présentés comme étant en lien étroit avec le socle commun de compétences... Les PEDT concernant en premier lieu des activités sportives et culturelles, on voit bien là le possible danger de « faire glisser » certaines compétences du scolaire vers l'extra-scolaire.

Que dire bien sûr des disparités que cela va engendrer entre les différentes communes, creusant encore plus les inégalités ?

L'inégalité d'accès des enfants aux activités péri-scolaires est maintenant avérée.

Les attentes de cette équité, celles des parents d'élèves en premier lieu, n'ont absolument pas été respectées. Ce renoncement à l'égalité pour tous et au principe d'égalité républicaine arrive pourtant après des mois de discours rassurants et moralisateurs, tant de la part du ministre que des représentants administratifs sur le terrain !

Quand sont évoquées les difficultés financières rencontrées par les communes pour l'application de ces nouveaux rythmes, l'administration, comme le Conseil Général, comme la Préfecture se voilent la face et tentent de faire croire que tout va bien dans le monde des Bisounours ! Pourtant, il s'agit d'une réalité bien concrète ! Pour pallier à ces difficultés, le représentant du Conseil Général a suggéré que l'on pourrait prendre sur l'enveloppe des DAO une partie du budget pour aider les communes. Là encore, à enveloppe budgétaire constante, cela s'opérerait au détriment des écoles et des projets qu'elles souhaitent mener !

Face à tout cela, seule la voix du SNUipp-FSU 47 s'est faite entendre !

Alors que certains ne murmurent que de timides réserves et d'autres n'ont aucune intervention (se réservant peut être pour la rédaction de message aux écoles et donner le change une fois la commission terminée ! ?) les représentants du SNUipp-FSU 47 n'ont pas manqué d'intervenir pour émettre de fortes critiques face au portrait « Tout est beau, tout est rose » de l'Administration, et en dresser un bien plus en phase avec la vie réelle !

Il est vrai qu'après avoir pris contact avec la totalité des écoles concernées pour la rentrée 2013, on peut faire le constat que les choses sont moins simples que ce que l'on veut nous faire croire !



Le sentiment général des enseignants est que la décision ne leur revenant pas sur le passage à la rentrée 2013 (ce que certains maires n'ont pas manqué de leur rappeler!), ils n'avaient qu'à faire au mieux pour que les choses soient les moins compliquées possibles en septembre.

Par conscience professionnelle, ils ont réfléchi à une organisation cohérente, en travaillant avec mairies et parents pour préserver une ambiance de confiance réciproque... dans l'intérêt des enfants.

Mais certaines situations demeurent très « Rock N' Roll » ! C'est là que l'arbitrage donné par l'Administration pose problème.

En effet, dès lors que les projets d'organisation de la semaine sont différents entre équipes pédagogiques et municipalité, ce seront les IEN qui devront arbitrer.

Leur conférant un rôle de conseiller et de décisionnaire. Au final, ils seront à la fois juge et partie...

Inutile non plus de rappeler les difficultés de fonctionnement que rencontreront l'ensemble des écoles l'an prochain avec deux calendriers (gestion des temps partiels, des compléments de services, des remplacements...)

Cette mise en place hâtive de la réforme des rythmes dès septembre 2013 est également soulignée.

La plupart des participants (dont une partie des représentants de l'administration !) reconnaissant au final que l'harmonisation pour 2014 aurait été un moindre mal ! On peut même s'interroger si derrière les discours sur l'intérêt de l'enfant, ce n'est pas en fait l'intérêt du Ministre qui est en jeu (... à moins de considérer que celui-ci est resté un grand enfant !)?

Jean-Claude Soret

La prochaine réunion du Comité de suivi se tiendra le vendredi 14 juin. La DASEN devra donner ses derniers arbitrages, mais les retours que nous avons déjà montrés, comme nous le craignons, que les arbitrages de l'Administration (s'ils ne sont pas déjà décidés!?) ne seront peut être pas en faveur des choix des équipes d'école.

Il est donc plus que jamais important de prendre contact avec le SNUipp-FSU 47 pour informer de toute situation qui poserait problème !

Plus largement, nous informons sur l'organisation prévue dans l'école pour l'année prochaine nous permet d'avoir une vision la plus précise sur le département.